DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 22 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 05 mai 2025	Le vingt-neuf avril à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 VOTANTS : 25	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme BLAIZE Sophie – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – Mme BONNASSEAU Patricia. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme CAZADE-SAADA Claire représentée par Mme BLAIZE Sophie Mme DUCHOSAL Christine représentée par Mme COLLIN Monique Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max M. DUCHOSAL Frédérick représenté par M. LOURS Xavier M. GOFF Jullian représenté par M. FAUCHÉ Fabien M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis Mme SCACCHI Anne représentée par M. PICHON Jean-Marc **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – M. LAURENT Eric. M.GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE FORESTIERE DU MASSIF FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue d'une réunion sollicitée par les maires de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon avec M. le sous-Préfet qui visait à constater un certain nombre de dégradations et à déterminer les actions à entreprendre, les élus ont manifesté leur volonté de protéger le massif forestier qui couvre les quatre communes et d'obtenir de l'aide en matière d'ingénierie forestière.

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31876

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dont la mission est de conseiller et soutenir les collectivités territoriales, a proposé un accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie forestière du massif forestier situés sur les 4 communes. Cet accompagnement se concrétisera par la signature d'une convention entre la collectivité et l'ANCT afin de bénéficier de son expertise et de ses ressources pour mener à bien ce projet d'envergure.

La présente convention prévoit les engagements et les obligations des parties pour la réalisation de cette étude relative à l'élaboration d'une stratégie forestière pour les communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon. Cette mission, estimée à 12 mois, sera confiée à la société Even Conseils en partenariat avec la Société Forestière (filiale de la Banque des Territoires) pour un coût prévisionnel de 62 760€ TTC et financée à 100% par l'ANCT.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention d'accompagnement avec l'ANCT pour l'élaboration de la stratégie forestière du massif forestier partagé avec les communes mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie foncière établie par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

CONSIDERANT la volonté politique des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon de protéger le massif forestier qu'elles partagent

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention d'accompagnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'élaboration de la stratégie forestière du massif forestier partagée avec les communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon.

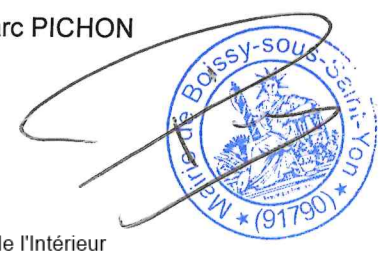
AUTORISE le maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

PREND ACTE des modalités de financement, des responsabilités respectives et de la durée de l'accompagnement définies dans la convention,

MANDATE le maire pour assurer le suivi de l'exécution de cette convention et rendre compte des avancées aux instances compétentes.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20250429-DEL2025-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2025

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31876